

29.10.2014 - 07:50 Uhr

bonus.ch : étude sur les décomptes de primes-maladie - 69.4% des assurés seront plus que surpris !*Lausanne (ots) -*

Les assurés ont déjà reçu ou vont prochainement recevoir leur décompte de primes-maladie. Suite à l'annonce officielle du 25 septembre dernier par l'Office fédéral de la santé publique, qui faisait état d'une hausse moyenne de 4%, le site comparateur bonus.ch a analysé de manière détaillée les 200'000 primes-maladie disponibles en Suisse. Si le but était de connaître le nombre d'entre elles qui allait subir une hausse bien supérieure à 4%, le constat a été des plus étonnants : ce sont 40.8% des primes qui subissent une hausse entre 4 et 8%. Et même 28.6% augmentent de plus de 8%.

C'est dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures que l'on trouve le plus grand nombre de primes-maladie dépassant une hausse de 4%. Sur 4'900 primes, ce sont 83.7% d'entre elles qui sont concernées par des hausses élevées. Le canton de Zurich n'est pas en reste non plus. Sur 17'592 primes, bonus.ch en relève 80.63 % qui augmentent de plus de 4%. Quant aux cantons romands, Jura et Neuchâtel sont les plus désavantagés avec les chiffres respectifs de 75.42 % et 74.43 %. Enfin, pour les Tessinois, le résultat est également interpellant : 63.34% des primes dépassent également la moyenne communiquée par l'OSFP.

A l'opposé de cette situation, c'est le canton de Berne qui est en tête. Sur ses 16'672 primes, un peu plus de la moitié d'entre elles ne subissent pas de hausse en dessus de 4%. En deuxième position, on trouve le canton de Genève avec 42.15% suivi de près par Bâle (42.02%) puis par le canton de Vaud (40.89%).

Dans la jungle des 200'000 primes-maladie, on trouve de belles surprises tant à la hausse qu'à la baisse. Pour 2015, un jeune adulte assuré chez Kolping dans le canton de Fribourg avec une franchise de 2500 CHF va subir une grosse déconvenue avec une hausse de prime de 84.5%. A l'inverse, les parents d'un enfant assuré chez KPT dans le canton d'Obwald avec une franchise de 400 CHF vont se voir notifier une baisse de prime de 31.1%.

En analysant les primes les plus basses et les plus élevées par canton pour les trois tranches d'âge (enfant, jeune adulte et adulte) et en se basant dans un cas sur la franchise ordinaire, puis dans l'autre sur la franchise à option maximale, on relève que les Suisses peuvent économiser en moyenne 52.6% sur leurs primes-maladie 2015.

Sur la base de cette étude et compte tenu des divergences des primes et des augmentations non négligeables constatées, bonus.ch recommande aux assurés ne pas rester impassibles face aux augmentations. Etudier sa situation personnelle et découvrir un éventuel potentiel d'économies en changeant d'assureur ne prend que quelques minutes. Pour cela, les assurés ont à leur disposition les portails Internet des assureurs pour simuler une demande d'offre, ou plus simplement, ils peuvent consulter les primes-maladie via le comparatif gratuit mis à disposition par bonus.ch.

Analyse détaillée et tableaux par canton (répartition du nombre de primes par tranche d'augmentation en pourcent, les plus fortes augmentations et baisses, primes les plus basses et les plus élevées)
http://www.bonus.ch/RDP-20141029_FR.pdf

Rubrique assurance-maladie sur bonus.ch et primes 2015 :
<http://www.bonus.ch/zrHAJM3.aspx>

Contact:

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA

Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91

ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 29 octobre 2014

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100763627> abgerufen werden.